

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Motion des Églises membres de Suisse centrale et du Tessin concernant la mutualisation de la communication de l'Église en Suisse

Proposition

Le Conseil de la FEPS est chargé de présenter à l'Assemblée des délégués (AD) un plan de mesures incluant un calendrier, l'indication des compétences et l'avancement des mesures ou projets, qui montrera comment le Conseil de la FEPS mettra en œuvre, concrètement, la mutualisation de la communication de l'Église en Suisse.

Outre la clarification et l'élimination des malentendus sur certains points laissés en suspens lors de l'AD d'été 2017, un tableau récapitulatif présentera l'ensemble des mesures et projets, qui seront soumis à l'AD pour prise de décision.

Le récapitulatif fournira, non plus sous forme de rapport mais de tableau, les informations suivantes :

- a) Descriptif : quelles mesures ont été traitées ou le seront prochainement ?
Quels résultats ont été atteints ? Qu'est-ce qui est en cours ?
- b) Fixation de priorités : les priorités de chaque mesure sont claires.
- c) Compétences : qui est responsable ? Qui assure un soutien ?
- d) Calendrier, étapes, délais : quand chaque élément est-il achevé ? Quand viendront les étapes suivantes ?

Zoug / Küssnacht, le 4 septembre 2017

Au nom des initiants : Rolf Berweger, Église réf. du canton de Zoug, Heinz Fischer, Église cantonale évang.-réf. de Schwyz

Autres Églises membres soutenant la motion (état au 1.9.2017) : Église cantonale évang.-réf. d'Uri, Église réf. d'Obwald, Église évang.-réf. de Nidwald, Église évang.-réf. du canton de Lucerne, Église évang.-réf. du Tessin

1 Situation actuelle (état en septembre 2017)

Lors de l'AD d'été 2017, le Conseil de la FEPS a présenté le rapport complémentaire sur la mutualisation de la communication (3^e rapport, 18 pages) et l'a aussi commenté oralement.

L'ensemble du processus de mutualisation est maintenant engagé depuis des années et reste désigné comme étant pluriannuel. Nous sommes d'accord sur ce point.

À l'AD d'automne 2016, le Conseil de la FEPS avait présenté le « rapport final » (2^e rapport, 10 pages). Sur proposition des délégués, il en avait été pris connaissance en tant que rapport complémentaire, avec mandat confié au Conseil de la FEPS d'en améliorer la concrétisation.

Extrait du procès-verbal de la dernière AD : « Le Conseil de la FEPS reçoit mandat de dégager les modalités de mise en œuvre dans le cadre d'une présentation coordonnée des thèmes et des objectifs correspondants, d'établir une liste de points relatifs au calendrier et à l'organisation et de présenter à l'Assemblée des délégués un rapport périodique du déroulement du projet. »

2 Développement

Les initiants et les Églises membres soutenant la motion sont convaincus que, même si une amorce de réalisation peut aujourd'hui être constatée, la conduite concrète, orientée selon les projets, des efforts de mutualisation fournis par le Conseil de la FEPS n'est pas assez visible ou du moins ne peut pas être indiquée assez clairement.

Durant l'AD d'été 2017, plusieurs malentendus potentiels ont été mis en évidence. Les points suivants n'ont pas encore obtenu de réponse :

- Au chapitre 4, la question porte sur la mutualisation de la communication avec les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux. La CEG a déjà signalé ce point.
- Au chapitre 7, c'est le champ de communication 5 « membres et affiliation » qui est en question. Il faut tenir compte ici des gros efforts fournis autour du magazine « bref ». Il s'agit à présent de définir à quels groupes-cibles on s'adresse ou à quels nouveaux groupes-cibles on pourrait s'adresser.
- Le projet de « Banque de données commune des membres » est un sujet traité par le Conseil de la FEPS, auquel de nombreuses Églises membres ne s'intéressent toutefois pas. Ce point aussi mériterait d'être clarifié.